

Le Courrier p@rlementaire©

Édition du vendredi 10 novembre 2006

14e année de publication

Service quotidien d'information parlementaire et gouvernementale

Projet de loi 32

« Le gouvernement renie son engagement »

Le Courrier parlementaire© du vendredi 10 novembre 2006

« Nous sommes, du côté de l'opposition, extrêmement déçus du fait que le gouvernement a tout simplement fait demi-tour et renie son engagement, renie son engagement à l'effet de tenir des consultations générales », a d'emblée, déclaré le député **Camil Bouchard**, lors du débat sur l'adoption de principe du projet de loi 32 sur les élections scolaires et l'instruction publique.

Le député Bouchard a tenu à rappeler que le leader du gouvernement avait, le 14 juin, pris l'engagement au nom du ministre de l'Éducation de tenir des consultations publiques sur le projet de loi en question. « Je ne peux pas faire autrement que de dénoncer cette attitude cavalière, débonnaire, irrespectueuse envers l'opposition que celle qui est adoptée par le gouvernement, présentement », a-t-il dit, avant d'ajouter « qu'on ne se lève pas en Chambre pour badiner, un 14 juin, à la fin d'une session, pour dire à la leader de l'opposition: Vous demandez des consultations générales? On va vous faire un beau cadeau, on va vous donner votre consultation générale ».

Piquer par la mouche tsé-tsé

« Quelle mouche l'a piqué pour qu'il puisse changer d'avis de cette façon? Est-ce que c'est la mouche tsé-tsé qui l'a endormi complètement à ce point qu'il ne se rappelle pas de leur engagement? », d'ajouté le député. Pour lui, « c'est devenu quasiment une habitude de ce gouvernement et de ce ministre de fermer la porte à des consultations, à des opinions qui pourraient enrichir nos connaissances et renforcer le projet de loi ».

Camil Bouchard s'est aussi dit « déçu non simplement du fait que nous n'ayons pas accès à ces consultations, mais déçu du fait aussi que le gouvernement, par son attitude, fragilise énormément la confiance que peuvent avoir les parlementaires envers l'engagement d'autres parlementaires de la même Assemblée nationale ». Pour sa collègue **Noëlla Champagne**, le ministre Fournier « doit prendre le temps de réfléchir à une promesse qui a été faite par le leader du gouvernement d'aller en consultations ». « On ne demandait pas de passer trois mois en commission parlementaire, c'était de rencontrer les personnes les plus pertinentes », d'ajouter la députée.

D'accord avec le principe

« Nous sommes d'accord avec l'ensemble des propositions et des objectifs, nous sommes d'accord avec le principe. Mais nous sommes aussi d'accord avec l'idée que les experts sur le terrain peuvent contribuer à améliorer ce projet de loi », a ajouté Camil Bouchard.

On a amplement consulté

Le ministre **Jean-Marc Fournier**, pour sa part, a expliqué à l'opposition que le projet de loi au complet était le résultat de consultations qui ont déjà eu lieu et que le critique péquiste pourra poser toutes les questions qu'il souhaite, lors de l'étude détaillée. « Par exemple, sur les bulletins, la table de pilotage, où on retrouve la Fédération des commissions scolaires, la Fédération des comités de parents, les directions d'école, trois associations... Et il y a aussi les syndicats qui sont présents sur cette table de pilotage qui ont été là. Il y a eu des consultations avec le DGE, avec la Fédération des commissions scolaires sur les éléments de démocratie. »

Projet de loi 27: réforme de la CARRA

150 000 retraités n'y seraient pas représentés, selon l'ADR

Le Courrier parlementaire© du vendredi 10 novembre 2006

En commission parlementaire, hier matin, l'Association démocratique des retraités a dit non « au filtre des associations. » Les retraités devraient pouvoir décider par eux-mêmes des personnes qui vont les représenter sur le conseil d'administration de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance plutôt que de devoir passer par les associations existantes. L'ADR était entendue, hier matin, par la ministre **Monique Jérôme-Forget** et la Commission des finances publiques au sujet du projet de loi 27 sur la réforme de la gouvernance de la CARRA.

Selon le président de ce groupe de pression, **Rodrigue Dubé**, environ 150 000 retraités qui n'appartiennent à aucune association devraient eux aussi avoir voix au chapitre. Selon ce dernier, les retraités n'ont pas à payer une autre cotisation pour avoir le droit d'être consultés.

Une assemblée constituante

Pour arriver à ses objectifs, celui qui a été dans sa vie active, président de la Régie du logement et conseiller spécial du ministre **Claude Ryan** pendant cinq ans, a proposé la création d'une assemblée constituante. Cette structure et son fonctionnement ont suscité la curiosité des parlementaires et inspirés plusieurs de leurs questions, dont celles de la porte-parole péquiste, **Denise Beaudoin**.

Dans chacune des 17 régions administration, une assemblée convoquée par la CARRA désignerait trois représentants. Les 51 délégués ainsi choisis, pour tout le Québec, sélectionneraient ensuite les personnes qui siègeraient sur le conseil d'administration et sur les comités.

Les retraités seraient informés selon une boucle de rétroaction. « Ça fait un groupe de 51 et c'est eux qui font l'aller-retour, élisent les membres à recommander au gouvernement, ramassent le rapport de ces gens-là qui siègent au comité de retraite ou au C.A. et puis réinformer les régions et ainsi de suite. Il y a un aller-retour qui va se faire avec ça. Ça, ce n'est pas utopique, c'est réalisable, la SSQ l'a démontré durant 30 ans » a expliqué M. Dubé. Les délégués seraient élus pour trois ans, mais renouvelés par tiers à chaque année.

Les syndicats et les retraités

Le député **Pierre Moreau**, adjoint parlementaire de la présidente du Conseil du trésor, a interrogé ses interlocuteurs sur les affirmations des représentants des syndicats qui ont témoigné en commission parlementaire. « Celles qui sont passées ont une belle unanimité à l'effet de dire qu'elles se sentent tout à fait représentatives des retraités ».

La réponse de Rodrigue Dubé a été brève, mais mordante. « Les syndicats ont fait la preuve dans le passé qu'ils ont tellement pris notre intérêt qu'ils sont partis avec notre capital. Le paiement de 800 millions \$ à même la caisse, sans l'autorisation des retraités, en 1997, un surplus actuariel qui était de 4 milliards \$ à l'époque. En 2000, quand ils ont baissé les cotisations à nos frais, c'est encore nos intérêts à 50 % qu'ils ont pris. Donc, ils ont fait la preuve qu'ils ne pouvaient pas nous représenter » a-t-il tranché.

Au terme du témoignage de l'ADR, des députés se questionnaient toujours sur les capacités de regroupement de cette association qui, malgré ses 10 000 sympathisants, ne compte que 900 membres. « Tous les retraités qui sont cotisants à un régime de retraite, l'association n'a rien à voir avec le droit de la représentation. Il y a 234 000 retraités, on ne prétend pas les représenter, ils sont capables de se représenter eux-mêmes, pour autant qu'on leur en donne la chance » s'est défendu M. Dubé au *Courrier parlementaire©* à la sortie de la salle d'audience Louis-Joseph-Papineau.

Projet de loi 38: aveu d'échec dit l'opposition **« Version édulcorée du projet de loi 122 »**

Le Courrier parlementaire© du vendredi 10 novembre 2006

La péquiste **Danielle Doyer**, a tenu à dire jeudi, lors de l'adoption de principe, que le projet de loi 38, Loi modifiant la Loi sur les terres du domaine de l'État, reprend sans l'essentiel, soit le plan d'affectation des territoires publics, le projet de loi 122 qui est « mort au feuilleton au début de la session du printemps dernier ».

La députée de l'Opposition officielle s'est d'ailleurs dite « extrêmement contente du lifting » du projet de loi en question, « parce qu'il a maigri beaucoup, il a maigri terriblement, et il a maigri dans le sens que je voulais ». Aux dires de Mme Doyer, le ministre **Pierre Corbeil** avait « refusé, à la session passée, de reporter l'étude détaillée du projet de loi 122 afin de s'entendre avec les communautés autochtones, préférant laisser mourir le projet de loi au feuilleton, en mars dernier, lors du discours inaugural ». « Il avait mis la charrue en avant puis les boeufs en arrière. Il avait oublié de consulter les communautés autochtones et plein de monde qui se sentaient concernés par les usages du territoire public: chasseurs, pêcheurs, trappeurs, les pourvoyeurs, les gens des zecs, les autochtones », a-t-elle ajouté.

« Nous voilà, aujourd'hui, avec une version édulcorée du projet de loi », a ajouté la péquiste, ce qui constitue « clairement un aveu d'échec » de la part du ministre. Selon elle, il est difficile de croire « qu'il a été impossible pour le ministre, au cours de la dernière année, de s'entendre avec les communautés autochtones pour nous revenir avec un projet de loi qui fait consensus ». Pourtant, « il faudra bien, un jour ou l'autre, que des modifications soient apportées à la loi afin de réviser le processus d'affectation des terres du domaine de l'État », a indiqué Danielle Doyer.

Selon la députée de Matapédia, si le ministre Corbeil revient avec une loi qui concerne le plan d'affectation du territoire public, « alors là, peut-être qu'on sera collaborateurs si les choses sont faites correctement ».

Accueil favorable

Selon le ministre Pierre Corbeil, le projet de loi 38 renferme des dispositions qui ont pour effet de mieux refléter les réalités de la gestion territoriale qui s'exerce au Québec. De plus, il a indiqué que la proposition d'un nouveau projet de loi est la « démonstration très éloquente de notre sens de l'écoute, de la compréhension et de notre sens des responsabilités ».

« J'accueille aussi favorablement l'offre de collaboration que ma critique de l'opposition officielle nous a signifiée » a ajouté le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, avant de procéder à l'adoption du principe du projet de loi 38, aussi déferé à la Commission de l'économie et du travail pour étude détaillée mardi prochain.

-30-

On travaille 35 ans sur 85

« Une société ne peut pas fonctionner comme ça » dit la ministre

Le Courrier parlementaire© du vendredi 10 novembre 2006

Les Québécois devront-ils travailler plus ? Lorsqu'elle regarde l'état des caisses de retraite, la présidente du Conseil du trésor, semble de cet avis. « Dans un des régimes, dans cinq ans, il y aura un

travailleur actif par retraité » a-t-elle rappelé. « Moi, quand les actuaire me font des présentations, jamais ils me disent qu'on est en surplus. C'est plutôt le contraire. On n'est pas en déficit à la condition, qu'on ait bien évalué l'âge auquel on va décéder » a-t-elle ironisé.

Si l'on vit de plus en plus vieux, il semble qu'on travaille de moins en moins. On meurt à peu près vers 85 ans, mais l'on prend sa retraite de plus en plus tôt, soit vers 55 ans. « On vit de plus en plus vieux, de plus en plus longtemps et de plus en plus en santé. Alors, c'est clair que, de nos jours, il va falloir qu'on arrête de prendre des retraites à 55 ans, là. Ça va finir, ça. S'il y en a dans la salle, là, qui veulent prendre leur retraite à 55 ans, là, il va falloir qu'ils y pensent deux fois » a dit **Monique Jérôme-Forget** lors des auditions sur le projet de loi 27 sur la réforme de la gouvernance à la CARRA.

On travaille peu

Le calcul est facile. On travaille de 20 ans à 55 ans, mais on est inactif de la naissance jusqu'à à l'âge de 20 ans. Puis, l'on est à nouveau inactif de 55 ans à sa mort, vers 85 ans. « Ça veut dire qu'on a 50 ans à ne pas travailler, puis on travaille de 20 à 55 ans, 35 ans. Vous comprendrez qu'une société ne peut pas fonctionner comme ça. C'est impossible » a-t-elle convenu.

L'intervention de Mme Jérôme-Forget est survenue au moment où l'Association démocratique des retraités était l'invité de la Commission des finances publiques. L'ADR revendiquait le droit de participer à la CARRA pour les retraités qui ne sont pas membres des associations de retraités.

Son président **Rodrigue Dubé** ne partageait pas la même vision que la ministre sur le manque de fonds. Pour lui, la situation est plutôt inverse. « Il y a un écart de 10,7 milliards \$. Ça, ça s'appelle vraiment un surplus actuariel. Maintenant, qu'on le dilapide demain matin, ce ne serait pas correct, il faut en garder pour imprévu. Mais ça, c'est un genre de discussion que nous pourrions mener si nous étions là » a soutenu M. Dubé.

-30-

Projet de loi 29

L'Opposition officielle assure le ministre Audet de sa collaboration

Le Courrier parlementaire© du vendredi 10 novembre 2006

Rosaire Bertrand, vice-président de la Commission des finances publiques et porte-parole de l'Opposition officielle en matière d'institutions financières a assuré sa collaboration au ministre **Michel Audet**, dans le cadre de l'adoption de principe du projet de loi 29, sur les valeurs mobilières.

Le député Bertrand a indiqué que le développement du système de passeport en valeurs mobilières, proposé par le projet de loi en question, « se veut une réponse aux pressions grandissantes de l'Ontario et de nombreux acteurs du milieu de la finance qui plaident pour la création d'une commission canadienne unique des valeurs mobilières, bien que cette compétence soit de juridiction provinciale ». Pour lui, il est clair que l'Opposition « va travailler avec le ministre sur le projet de loi, va le supporter dans l'allure que va prendre le projet pour s'assurer qu'on résiste à cette pression qui est faite par à peu près tout le reste du Canada ».

« J'aurais toutefois préféré que le gouvernement attende pour traiter du régime d'encadrement pour la gestion des fonds d'investissement », a avoué le péquiste. Selon le député de Charlevoix, il faudrait d'abord rencontrer les nombreux intervenants des audiences publiques, invités dans le cadre du mandat d'initiative sur la protection des épargnants donné à la commission des finances publiques.

Dans cette perspective, Rosaire Bertrand a tenu à émettre une condition à la collaboration de l'Opposition officielle, soit qu'il n'y ait aucune restriction quant aux recommandations qui pourront être faites dans les semaines qui viennent, lors des audiences publiques.

Le ministre des Finances, qui a salué le retour du député péquiste a accepté la condition proposée. Le principe du projet de loi a ainsi été adopté et déferé à la commission des finances publiques pour étude détaillée.

-30-

Décès dus au C.difficile

Les explications du ministre de la Santé: pas de contradiction

Le Courrier parlementaire© du vendredi 10 novembre 2006

L'opposition péquiste a reproché au ministre de la Santé de se contredire dans ses explications sur la situation à l'hôpital Honoré-Mercier, mais **Philippe Couillard** se défend bien de ne pas avoir été constant avec lui-même. J'ai dit que cet hôpital n'avait pas observé les règles d'hygiène demandées, mais « que, dès le mois de septembre et de façon plus marquée par la suite, la Santé publique régionale est intervenue dans l'établissement. L'établissement a été complètement désinfecté et remis à neuf en termes d'hygiène, et depuis le taux d'infection a sensiblement diminué et est presque redevenu au minimum, même en bas du minimum en général observé. »

Le ministre a expliqué à la députée **Agnès Maltais**, de la Capitale, que les problèmes vécus à Québec sont différents de ceux de Str-Hyacinthe. Il ne s'agit pas dans le cas de Québec, de relâchement des mesures de prévention. « On constate cependant que cette souche virulente, qui est la souche A de la bactérie, qui jusqu'à maintenant n'était pas présente à Québec, y est maintenant. » Que la souche soit virulente ou pas, la façon de combattre le problème, a expliqué le ministre, demeure la même, il faut appliquer la méthode de « désinfection des locaux, de lavage des mains, d'isolement et de mise en cohorte des personnes atteintes et de meilleur usage des antibiotiques. Il n'y a pas de différence à prendre quant à l'intensité et au type de méthodes qu'on adopte, qui sont d'ailleurs les mêmes non seulement pour le C. difficile, mais pour l'ensemble des infections nosocomiales. »

-30-

Ici et là sur la scène parlementaire et gouvernementale

Le Courrier parlementaire© du vendredi 10 novembre 2006

Nouveau projet de loi : Le ministre de la Justice a déposé le P.L. 48 qui va modifier la Loi sur la protection du consommateur pour instituer un nouveau régime à l'égard des contrats conclus à distance, sur la base du Modèle d'harmonisation des règles régissant les contrats de vente par Internet convenues par les provinces à la suite de l'Accord sur le commerce intérieur. De plus, la proposition législative va ajouter « l'interdiction pour un commerçant d'insérer, dans un contrat assujéti à cette loi, une clause ayant pour effet d'obliger le consommateur à soumettre un litige éventuel à l'arbitrage. »

L'argent des médecins spécialistes : Le chef de l'ADQ a soulevé les départs de médecins spécialistes québécois vers des cieux meilleurs, et a blâmé les politiques du gouvernement de Jean Charest qui confronte les médecins au lieu de travailler avec eux. Comme il l'a fait maintes fois, Philippe Couillard reconnaît que la rémunération de ces spécialistes doit être améliorée, mais que la loi spéciale de juin dernier leur donne quand même « 15 % d'augmentation aux médecins spécialistes et 25 % d'augmentation de leur masse salariale, ce qui n'est pas rien. » **Mario Dumont** dit voir un lien direct entre la longueur des listes d'attente, en chirurgie cardiaque surtout et les départs de nombreux médecins. « Puis c'est des médecins québécois qui sont allés faire descendre les temps d'attente en Ontario pendant qu'on les a perdus au Québec ».

Nommez un président du c.a de la SAQ : Quand le député **François Legault** a demandé au ministre des Finances de se dépêcher et de nommer un nouveau président du conseil d'administration de la Société des alcools, il a ajouté que ça fait huit mois qu'il y a un intérim assuré par **Michèle Thivierge** « qui a comme grande expérience de gestion d'avoir été gouverneure du Conseil de l'unité canadienne ». Le ministre des Finances l'a aussi tôt accusé de porter atteinte à la réputation de Mme Thivierge. Ce à quoi le député de Rousseau a répliqué : « est-ce que de dire que quelqu'un est fédéraliste, c'est une atteinte à sa réputation? »

L'Ontario étudie ses régimes : L'Ontario vient de mettre sur pied un comité d'experts qui aura jusqu'à l'été 2008 pour produire un rapport sur l'avenir des régimes de retraite à prestations déterminées en proposant des mesures pour assurer qu'ils auront la capacité financière nécessaire. La commission dirigée par l'ancien président de l'Université York et ex recteur de la faculté de droit Osgoode Hall de l'Université de Toronto, l'avocat **Harry Arthurs**, examinera aussi le besoin « d'équilibrer les droits et les obligations des employeurs, des participants aux régimes de retraite et des retraités ».

Ce qu'ils ont dit sur le Jour du Souvenir : « Au printemps 2004, je me suis rendu en Normandie. J'ai parcouru cette plage qu'on appelle Juno Beach. 60 ans plus tard, 14 000 des nôtres, portant notamment les couleurs des Fusiliers de Sherbrooke et du Régiment de la Chaudière, étaient débarqués au petit matin du 6 juin 1944. De la plage de Juno Beach, j'ai vu ces vagues qui ont emporté bien des soldats avant même qu'ils touchent la terre ferme. Je me suis rendu au cimetière de Bény-Reviers, j'ai marché parmi les 2 049 tombes blanches de soldats canadiens. Les noms qui y sont gravés sont des noms de chez nous, et ceux qui y sont enterrés sont presque des enfants, plusieurs ont à peine 20 ans. Quiconque parcourt ces allées est saisi par l'émotion, M. le Président. D'ailleurs, on m'a raconté l'histoire d'un jeune homme de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, âgé de seulement 15 ans, qui s'était enrôlé, évidemment en cachant son âge, et qui, ce jour-là, a perdu sa vie sur les plages de la Normandie. » (Intervention du premier ministre Jean Charest, au Salon bleu)

-30-

Projet de loi 27: réforme de la CARRA

« Vous avez une alliée. Vous devriez demander 50 % de femmes. »

Le Courrier parlementaire© du vendredi 10 novembre 2006

L'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques a demandé, hier matin, à la ministre **Monique Jérôme-Forget** d'amender le projet de loi 27 sur la gouvernance de la CARRA. Le président-directeur général de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance ne devrait pas être nommé par le gouvernement. « Dans le cadre d'une bonne gouvernance créatrice de valeur, il est essentiel que le conseil d'administration nomme, évalue et destitue, s'il y a lieu, le premier cadre de l'organisation. Il doit être clair que le p.-d.g. relève du conseil qui est son patron » a mentionné le directeur général de l'Institut, **Michel Nadeau**.

M. Nadeau dit prendre exemple sur la mécanique de fonctionnement de la Caisse de dépôt. « Le gouvernement conserve un droit de veto sur le candidat proposé par le conseil. Mais pour être reconnu comme légitimes et crédibles, les administrateurs de la CARRA doivent avoir le pouvoir de désigner des candidats aux postes-clés de l'organisation. »

La représentation

Le député représentant de l'Action démocratique, **Marc Picard**, se doutait peut-être de l'effet qu'il allait créer en abordant le sujet de la représentation sur les conseils de la CARRA, entre les représentants des retraités et les personnes actives. « Sur quoi est-ce qu'on doit se baser pour déterminer le poids des retraités par rapport aux cotisants sur les différents conseils d'administration? Est-ce que c'est le poids démographique? Est-ce que c'est le poids monétaire, financier dans la caisse? » a-t-il demandé.

C'est simplement selon la valeur de chacun. « Dans le cas des retraités et des participants actifs, je pense que, si on évaluait la valeur présente des passifs actuariels reliés aux retraités et la valeur présente des passifs actuariels des contribuants actifs, vous auriez un poids de l'intérêt respectif de chacun des deux groupes » a répondu Michel Nadeau.

La présidente du Conseil du trésor a sursauté. « Alors là, vous venez, M. Nadeau, d'ouvrir une boîte de Pandore ! » s'est-elle exclamée. En allant dans cette direction, cela risque d'entraîner la prise de décisions qui provoquerait davantage de disputes sur des hausses ou des congés de cotisations.

De son côté, l'Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic a demandé, hier après-midi, à la ministre Jérôme-Forget d'augmenter le nombre de retraités sur les conseils de la CARRA. Son président, **Roger Bellavance**, a réclamé d'établir la parité sur le conseil d'administration entre le nombre de représentants des syndicats et des retraités. Ceux-ci devraient aussi occuper le tiers des sièges sur les comités du RREGOP et du RRPE. L'AQRP se définit comme la principale association indépendante représentant l'ensemble des retraités des secteurs public et parapublic au Québec.

Une seule femme ?

Par ailleurs, le Regroupement des retraités actifs du mouvement ESSAIM qui était représenté par cinq femmes pendant la consultation, a demandé à la ministre qu'une femme siège sur le comité de retraite des régimes de retraite. « Les deux tiers des prestataires sont des femmes retraitées » ont-elles fait valoir.

La ministre Jérôme-Forget s'est alors étonnée. « Pourquoi vous exigez seulement qu'une femme siège? Pourquoi vous ne demandez pas 50 % au moins? » a-t-elle demandé. « Pour avoir une chance d'en avoir une » s'est exclamée la vice-présidente du groupe, **Aline Côté**, un peu prise au dépourvu. La ministre s'est alors transformée en conseillère pour les lobbyistes. « Vous avez une alliée, madame, vous parlez à une femme qui vient de régler l'équité. Vous devriez demander 50 % de femmes. » Voilà comment il faut s'y prendre quand on s'adresse au gouvernement !